



AR PREFECTURE

016-200054047-20191219-2019\_12\_19\_08-DE  
Reçu le 21/12/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avant-projet définitif du réaménagement du gymnase PERROT pour un montant de travaux estimé à 815 400 € H.T. hors options
- **FIXE** le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 77 055.30 € H.T.
- **VALIDE** le lancement de la procédure de consultation des entreprises,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 20 décembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

